COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL DU 21 SEPTEMBRE 2026

COMPTE-RENDU

PROPOS LIMINAIRES

La lecture des déclarations liminaires - la nôtre, « on a mal à notre DGFiP », est à lire absolument- laisse toujours la part belle aux échanges impromptus avec le Directeur.
Des échanges qui laissent parfois place à des annonces qu'Alfred Jarry n'aurait pas rougi d'intégrer dans son Ubu. En vrac :

Cyberattaques, le retard de la DGFiP
On apprend que **3 200 foyers fiscaux ont été touchés** dans le Maine-et-Loire (parmi lesquels des agentes et agents de la DGFiP, sans aucun doute) et qu'une double authentification va être mise en place d'ici la fin de l'année (avec le déploiement de dongles USB, à insérer sur nos ordinateurs).

Solidaires Finances Publiques rappelle le retard flagrant pris par la DGFiP en matière de cybersécurité, alors même qu'elle développe au pas de course une intelligence artificielle (IA) pleine de travers. Sur ce point, nous exigeons un moratoire immédiat.

Facturation électronique, l'envers du décor
La direction présente toujours ce dossier sous son meilleur jour : la lutte légitime contre la fraude fiscale . Elle omet cependant son objectif moins avouable : la poursuite des suppressions d'emplois et le transfert de nos missions vers le privé. Pour l'heure, la direction se réjouit du taux d'engagement des professionnels du département, qui a 75 % ont adhéré à une plateforme agréée

Solidaires Finances Publiques rappelle sa revendication d'une plateforme unique, publique et gratuite gérée par la DGfiP, comme l'a fait l'Italie.

Conditions de travail : un dialogue sous surveillance
Le Directeur rappelle son attachement au télétravail (qui aurait progressé de 10 points en 2 ans dans le département grâce à lui). Il exige désormais des chefs de service l'organisation, d'ici la fin de l'année, d'Espaces de Discussion sur le Travail (EDT).

Solidaires Finances Publiques rappelle que le cadre réglementaire prévoit déjà jusqu'à 3 jours de télétravail par semaine, et ce, sans avoir eu besoin d'attendre la circulaire «carburant» du Ministre.

Sur le NRP2, les annonces d'un Directeur sur le départ
Les annonces sont contenues et ne seront effectives qu'en 2028 (rien pour 2027).
On n'en attendait pas moins d'un directeur partant, dont la légitimité à prendre de telles décisions a été questionnée. Nous aurions évidemment préféré faire partie des 17 directions préservées des «adaptations» jusqu'en 2030. Las, il faudra s'adapter !

- ❌ Disparition de l'antenne SPF-E de Cholet
- 🔄 Transfert de la nomenclature M21 (compta des hopitaux publics) vers la trésorerie CHU
- 🔄 Transfert de la nomenclature M22 (compta des EHPAD) vers la paierie départementale
- ✅ Maintien des antennes SIP de Segré et Baugé

AVIS SUR LE SIP DE DEMAIN

Après la présentation du SIP de demain sur Cholet et Saumur (voir notre compte rendu du CSAL du 11 juin), c'est au tour du SIP d'Angers de passer sur le gril d'une réforme qui donne à penser qu'on travaillait si mal auparavant.

Les mêmes recettes nous ont été présentées à coup de truismes confondants «*recentrer les SIP sur leur cœur de métier, à savoir l'accueil généraliste et multicanal des usagers ainsi que sur leurs missions essentielles de gestion, de lutte contre la fraude, tout comme de recouvrement et de comptabilité*» ou encore «*les SIP constituent le point d'entrée naturel et privilégié des usagers particuliers*»

LA DGFiP, À DEUX DOIGTS D'INVENTER LE SIP !

Mais surtout, les conditions d'accueil et de renseignement auprès des usagers vont constituer une « réelle plus-value » pour les contribuables… On croit rêver !
On se demande, à entendre nos directeurs, laudateurs de ce projet, ce que peuvent bien faire les SIP aujourd'hui et surtout pourquoi une telle réforme n'intervient que maintenant…
Comment peut-on considérer un seul instant que les usagers aujourd'hui reçus au SDIF pour leurs questions foncières ou au SPF-E pour leurs enregistrements d'actes, d'assurance-vie ou leurs demandes de renseignements vont être mieux renseignés à l'accueil du SIP ?

Non que nous contestions chez nos collègues de l'accueil une montée en puissance de leurs compétences sur des questions nouvelles, mais parce qu'ils seront dans la plupart des cas contraints de proposer un rendez-vous aux usagers qui se seront déplacés en vain.

Aujourd'hui, ils sont directement reçus dans ces services ; demain, à l'accueil du SIP et à défaut de questions simples, on leur proposera de faire demi-tour (merci de vous être déplacés !) avec dans leur besace la proposition d'un rendez-vous à prendre (téléphonique ou physique).
Que dire, par ailleurs, de cette révolution dans les conditions d'accueil pour nos collègues eux-mêmes ? Le SDIF et le SPF-E seront priés de prendre ordinateurs, dossiers et documentation pour migrer vers l'accueil du bâtiment D, dans lequel ils seront isolés de leur service, sans l'appui et le soutien techniques, le cas échéant, des collègues qu'ils avaient auparavant à proximité.

Que dire enfin du sous-dimensionnement patent de la cellule d'accueil à Angers (5,5 ETP) ?

Solidaires Finances Publiques l'a rappelé sans susciter aucun émoi chez nos directeurs.
Le recours à l'ergonome pour repenser l'organisation de l'accueil à Angers devrait y pourvoir !

Nous sommes évidemment favorables à cette saisine quand depuis des années nous dénonçons les conditions déplorables d'accueil des usagers en forte période d'affluence, qui affectent évidemment les conditions de travail de nos collègues mais elle intervient fort tard. Surtout, elle ne permettra pas d'éclairer nos débats lors de la formation spécialisée du 5 octobre prochain, qui abordera le SIP de demain sous l'angle conditions de travail (peu de chance que le rapport de l'ergonome arrive dans les temps).

MOINS 33 % D'EFFECTIFS EN 10 ANS
LE SEUL VRAI PROJET DE LA DIRECTION POUR LE SIP !

Enfin, comment imaginer qu'accompagner cette « réforme » d'une désectorisation ou d'une plus grande polyvalence entre assiette et recouvrement produise quelqu' effet bénéfique, sauf à nier le niveau d'expertise de nos collègues dans leur sphère de compétence ? Mais surtout, pourquoi cette obsession constante à reconsidérer le nombre de secteurs en les passant de 4 à 2 ?
Dans le souci, nous dit-on, « *d'apporter plus de souplesse sur la gestion des plannings* » !?
On mesurera, non sans amertume, que le même souci ne prévaut pas pour notre cellule d'accueil.
On rappellera, par ailleurs, que les restructurations successives qui ont conduit, sur Angers, au passage de 3 SIP à 2 (en 2017), puis de 2 à 1 (en 2022) étaient prétendument guidées par le même souci !!! C'est donc l'échec sur toute la ligne, qu'on mette encore en avant cet argument pour faire passer la pilule ?

De fait, nous ne sommes pas dupes et ce depuis le départ ! Ces fusions n'ont qu'un objectif : constituer les réservoirs à futures suppressions d'emplois. Qu'on en juge :

L'hémorragie des effectifs du SIP en 10 ans :
- **2016** : 96 agents représentaient les SIP d'Angers (Nord, Ouest, Sud) et de Segré.
- **2022** : 88 agents restaient au moment de la fusion en un seul SIP.
- **2026** : 64 agents, aujourd'hui, à l'aune de l'examen du « SIP de demain ».

Bilan : Une perte nette de 32 agents en 10 ans !

C'est bien le seul véritable enjeu de ces restructurations !
Pas d'améliorer les conditions de travail de nos collègues ; pas de faciliter leur prise de congés (ou toutes autres natures d'absence) ; pas de satisfaire au service public et d'améliorer le service aux usagers !

Aussi, les organisations syndicales ont rédigé **un avis se prononçant sur le SIP de demain**, soumis au vote des représentants des personnels. Solidaires, FO et la CGT Finances Publiques l'ont adopté.

LISTES D'APTITUDE OU L'OPACITÉ DE LA SÉLECTION

Si la direction tente de verrouiller le dialogue sur les structures, elle fait preuve d'une opacité tout aussi coupable sur le front des carrières. Solidaires Finances Publiques se félicite néanmoins de voir ce point désormais inscrit, à sa demande, à l'ordre du jour de nos instances de dialogue social.

Le bilan chiffré des listes d'aptitude (LA) dit très peu sur les modalités désormais totalement opaques de cette sélection. C'est d'ailleurs notre principale critique : quels critères objectifs sont déterminants pour voir son dossier de candidature « proposé classé » ! On nous répond « excellence du dossier » et « mérites comparés » C'est un peu court !!!
Il faut de toute façon passer le 1er filtre de l'interrégion, qui même si vous y êtes inscrit n'implique pas l'inscription automatique sur la liste d'aptitude qui sera élaborée ultérieurement au plan national.
Ce qui est certain, c'est que la sélection est très sélective (nous aussi on donne dans le truisme!)

BILAN 2026 : LA de B en A, sur une plage d'appel statutaire (PAS) de 221 contrôleurs éligibles, 23 ont postulé, 1 candidat a été proposé classé mais n'a pas été retenu. La faute sans doute à la potentialité zéro offerte à la DDFiP 49 cette année.
En 2026, pour la LA de C en B, sur une plage d'appel statutaire (PAS) de 120 agents éligibles, 27 ont postulé, 5 candidats ont été proposés classés mais 4 ont été promus par cette voie, du fait de la réussite au concours pour l'un d'entre eux.
Cet écueil nous renvoie à l'exigence que nous avons toujours posée d'abonder la liste de candidats classés au-delà de la seule potentialité pour ne pas perdre le bénéfice d'une promotion.

PERSPECTIVES 2027 : LA de B en A, sur une plage d'appel statutaire (PAS) de 220 contrôleurs éligibles, on compte 27 postulants.
Pour la LA de C en B, sur une plage d'appel statutaire (PAS) de 124 agents éligibles, seuls 20 ont postulé.
Les potentialités ne sont pas connues à ce stade (information mi-octobre)

Mais notons d'ores et déjà cette nouveauté visant à une meilleure conciliation avec la vie personnelle et à une plus grande égalité femmes/hommes.
À l'instar de la sélection d'Idiv, un vivier sera constitué pour l'affectation des agents C promus B par LA. Ce dispositif permettra aux collègues de participer jusqu'à 3 mouvements de mutation pour obtenir une affectation choisie et ainsi éviter le renoncement à la promotion qui était le corollaire de trop nombreuses affectations d'office.

LES CENTRES DE CONTACT PROS OU L'ILLUSION DU SOULAGEMENT POUR LES SIE

Dans le contexte du démarrage de la facturation électronique, l'information était particulièrement attendue par nos collègues de SIE, qui vont se voir délester d'un certain nombre de sollicitations (e-contacts et téléphone) sur ce sujet en particulier.

Après la création de 10 centres de contact professionnels (CC pros) couvrant 55 directions, ce sont 4 nouveaux centres qui ont ouvert cette année (dont un au Mans), permettant désormais de couvrir l'intégralité du territoire national. Grâce à un numéro unique, l'appel d'un contribuable professionnel de Marseille pourra être pris en charge indifféremment par le CC pros de Parthenay ou celui d'Alençon.
Pour Solidaires Finances Publiques, il faut bien évidemment regarder au-delà du seul gain immédiat pour les SIE, et sur ce point l'expérience des CC particuliers est particulièrement parlante :

- **L'arnaque des vases communicants** : Créés pour délester les SIP, les CC part ont été pourvus en emplois par des suppressions directes dans ces mêmes SIP.
- **Le double jeu de la direction** : Une fois ces suppressions d'emplois absorbées, on est venu demander sans rougir aux agents des SIP de venir en renfort des CC durant les périodes de fortes charges ! Belle entourloupe !

Bref, le bonheur des uns ne fait pas le bonheur des autres et surtout, surtout, le bonheur est furtif !
Il n'y a aucune raison pour que le même mécanisme de dupes ne soit pas à l'œuvre avec les CC pros.

Au-delà de cette mécanique, et sans vouloir jouer les services les uns contre les autres, Solidaires Finances Publiques n'a eu de cesse de rappeler que cette offre ne répond pas aux critères d'un service public de qualité. Elle acte l'éloignement définitif du tissu fiscal local et détruit l'expertise de proximité des agents en SIE.

La réalité de cette bascule vers une gestion "hotline" privée se résume en trois constats majeurs :

- **Un périmètre multiplié par 6** : Sans aucun moyen supplémentaire ni renfort humain, le champ d'intervention des CC pros est passé de 17 à plus de 100 directions territoriales.
- **Des compétences low-cost** : Cet élargissement géographique démesuré s'accompagne d'un élargissement permanent du champ des compétences exigées des agents des CC pros, transformés en couteaux suisses de la fiscalité professionnelle.
- **Et des conditions de travail en berne** : cadences infernales, polyvalence accrue, outils de flicage, environnement sonore…

C'était le dernier CSAL présidé par notre directeur avant son départ début novembre pour la DDFiP92. Nous lui souhaitons bon vent !